# COMMISSION DE DISCIPLINE

## Président de la commission

M. PRUM Michel 1116, Le SOUVERAIN 59190 HAZEBROUCK Tél. 03.28.4153.55.

Adresse du site: http://districthazebrouck.footeo.com/

# <u>UFOLEP FOOTBALL HAZEBROUCK COMMISSION DE DISCIPLINE 1° INSTANCE UFOLEP</u> NORD du 24/11/16

 $\underline{Pr\'esents}: Mme~QUERSIN~, Mrs.~BOGAERT, PRUM, PLANCKART, HUVELIE~, LEFEBVRE,$ 

DELABAERE, DEFRANCE.

Excusé:

Les membres de la commission concernés par certains cas disciplinaires, ne prennent pas part à la décision finale.

Tous les rapports concernant les avertissements et les expulsions infligés et reçus depuis le début de la saison ont été enregistrés par la commission.

Depuis le 11/09/2016, il y a eu 19 avertissements et 1 expulsion aux compétitions du district.

Sanctions suite à 3 avertissements ou rupture de sursis : ( avec amende de 30 € )

Néant

Sanctions suite à une expulsion : ( avec amende de 30 € )

REGLEMENT article 14: Il est entendu que pendant la durée d'une suspension aucune fonction ne peut être exercée. Cette décision peut être frappée d'appel par l'intéressé, auprès de la commission disciplinaire départementale d'appel, dans un délai de vingt jours à dater de la réception de cette notification (article 14 du règlement disciplinaire de première instance UFOLEP). L'appel concernant la peine sportive n'est pas suspensif. Dans ce cas, l'intéressé reste suspendu jusqu'à décision à intervenir.

Commission disciplinaire : Rappel: Tout dossier disciplinaire susceptible d'entrainer une suspension inférieure ou égale à trois mois est dispensé d'instruction. La commission disciplinaire fixe la date d'entrée en vigueur des sanctions et ses modalités d'exécution.\*La sanction assortie d'un sursis est réputée non avenue si, dans un délai de 3 ans après son prononcé ) l'intéressé n'a fait l'objet d'aucune nouvelle sanction mentionnée à l'article 19. Toute nouvelle sanction, pendant ce délai, emporte la révocation du sursis. Au cours du séminaire du comité Régional Flandres - Artois, il a été précisé que les commissions disciplinaires de première instance des districts Football et départementale Football, ne peuvent distribuer des sanctions supérieure à trois mois (circulaire de M. COUPLET André de Janvier 2013). REGLEMENT DISCIPLINE : En l'absence de défense orale ou écrite de l'intéressé, le jugement sera prononcé par défaut. La sanction pouvant être majorée suivant la gravité de la faute commise Chaque carton rouge est amendé de 30 €.. REPORT: En cas de remise de rencontre ou de forfait, la suspension est décalée de semaine en semaine. INFO IMPORTANTE: Tout joueur suspendu un week-end est suspendu le samedi et le dimanche et cela ne compte que pour 1 suspension. En fin de saison, si un joueur ne peut pas purger sa peine, la sanction est automatiquement reportée sur la saison qui suit. Prochaines réunions de discipline : au stade à Hondeghem, à 18H30 les mercredi 21/12/2016, jeudis 26/01, 23/02, 23/03, 27/04, mercredi 24/05/16, mardi 13/06. Ces dates sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées selon disponibilité de la salle. Si changement vous en serez avertis dès que possible. RAPPORT DISCIPLINE DISTRICT ( joueur & arbitre ) : tous les rapports doivent être envoyés à la commission aux adresses suivantes courrier ou mail M. PRUM Michel président de la commission de discipline 1116 le souverain 59190 Hazebrouck michel.prum@wanadoo.fr, ainsi qu'à M. LEFEBVRE Didier, 17 rue Victor HUGO 59190 Hazebrouck: ufohaz@hotmail.fr . Pour les rapports d'expulsions toujours envoyer par mail ou courrier postal OBLIGATOIREMENT dans les 48 heures.

Le Président de la commission M. PRUM Michel

<u>La Secrétaire de séance</u> MME QUERSIN Corinne



Adresse mail du district Hazebrouck : ufohaz@hotmail.fr

# COMMISSION DE DISCIPLINE

## Président de la commission

M. PRUM Michel 1116, Le SOUVERAIN 59190 HAZEBROUCK Tél. 03.28.4153.55.

Adresse du site: http://districthazebrouck.footeo.com

# <u>UFOLEP FOOTBALL HAZEBROUCK COMMISSION DE DISCIPLINE 1° INSTANCE UFOLEP</u> NORD du 24/11/16

## **SUITE**

<u>Avertissements</u>: ( entre parenthèses en rouge le nombre d'avertissements reçus par joueur : au bout de 3 dans un délai de 3 mois = 1 match ferme et 30 € d'amende après parution du PV de la commission de discipline ).

#### Du 30/10/16

néant

## Du 01/11/16

néant

## Du 06/11/16

RODRIGUEZ ANTHUNES ANTHONY / 2 SYNTHE A / N°40379034 / CONT. (  $2^{\circ}$  ) LECOESTER ARTHUR / HONDEGHEM / N°99025150 / CAS / JD PILLIEZ LUDWIG / C. ARM. A / N°63119025 / CONT. (  $2^{\circ}$ )

#### Du 13/11/16

Néant au district : attendons discipline nationale.

#### Du 20/11/16

néant

# Le Président de la commission

M. PRUM Michel

<u>La Secrétaire de séance</u> MME QUERSIN Corinne



Adresse mail du district Hazebrouck : ufohaz@hotmail.fr

### **Quelques petits rappels importants**

Tout joueur exclu lors d'une rencontre peut faire un rapport détaillé des faits et l'envoyer au Président de la commission de discipline correspondante ou peut se présenter devant la commission même si celle-ci de l'a pas convoqué.

La commission de discipline du district a annulé le 27/10/16 les petits sursis en cours au district. Restent ceux de : M. DANES MICKAEL / EECKE / N°40378972 : 6 mois avec sursis jusqu'au 09/08/2017. MARESCAUX XAVIER / C. ARMENTIERES / N°99020242 : 3 matchs avec sursis jusqu'au 25/05/2018.

En fin de saison dernière, tous les compteurs concernant les avertissements ont été remis à zéro sauf pour M. BOCQUET PIERRE / 2 SYNTHE / N°40379051 et pour M. PREVOST ANDRE / C. ARMENTIERES / N°65613670, tous deux avertis en finale de district de juin 2016.